



**Compte rendu du
Conseil de Quartier Trudaine/Rochechouart
Du 12 Novembre 2009
à l'école maternelle 70, rue de Rochechouart**



**Thème : L'aménagement de la place Turgot
et le stationnement des deux-roues dans les rues avoisinantes**

Cette réunion plénière du Conseil de Quartier Trudaine/Rochechouart s'est tenue en présence:

- Des membres du Collectif d'animation: Nathalie Guilnard, Myriam Gourmel, Philippe Vicherat, Marie-Pierre Ousset, Alexia Ancelot, René Perier, assistés de Lise Thély-Muller ;
- de Monsieur Jacques Bravo, Maire du 9^e arrondissement ;
- de Frédéric Hervo, conseiller d'arrondissement, élu délégué au Conseil de Quartier Trudaine Rochechouart ;
- de Pauline Veron, conseillère de Paris, Adjointe au maire du 9^e arrondissement, chargée de l'urbanisme assistée de Stéphane Gonzalez, chargé de mission ;
- d'Alix Guibout, chargée de mission à la mairie du 9^e
- de Bénédicte Perennes, ingénieur responsable de la section territoriale de voirie du 9^e arrondissement.

Une cinquantaine d'habitants, usagers et commerçants du quartier étaient présents lors de cette réunion.

A partir de 19 h, les participants ont été accueillis à l'entrée de la salle.

Ordre du jour :

Place Turgot : Où en sommes-nous ?

- L'intervention du maire
- Bilan de la réflexion engagée
- Où stationner les deux-roues : des pistes.

Renforcement du Conseil de quartier

Introduction :

René Perier rappelle que le collectif d'animation du Conseil de Quartier Trudaine Rochechouart, dans le cadre de sa commission aménagement et urbanisme (CAU) a travaillé

- pendant un an sur plusieurs propositions,
- élaborées sur la base d'un questionnaire distribué aux riverains de la place Turgot,
- dont les réponses ont été synthétisées et restituées lors du CQ du 10 février 2009,
- propositions affinées, puis mises en plan par la section territoriale de voirie du 9^e et re-discutées en commission.

Le collectif souhaite présenter au CQ le résultat de cette collaboration et de ce travail.

L'intervention préalable du maire du 9e, Jacques Bravo.

Jacques Bravo rappelle que le budget 2010 doit être voté en décembre 2009, que des chantiers très importants sont prévus dans le 9^e arrondissement (centre de loisirs Tour des Dames, Maison pour les anciens spécialisées sur la maladie d'Alzheimer rue Blanche, aménagement de la Place de Clichy etc.) et qu'il convient donc d'établir des priorités dans un contexte de tensions budgétaires où le logement et les crèches demeurent des priorités. Il rappelle que trois projets ont fait l'objet de réflexions pour la programmation des investissements localisés 2010 : l'aménagement des abords de l'Hôtel des ventes Drouot, celui de la place Saint- Georges et celui de la place Turgot. Le projet Turgot est prioritaire au regard de la démarche particulièrement innovante qui a présidé à son élaboration, puisque les habitants et la CAU (Commission d'Aménagement et d'Urbanisme du Conseil de Quartier) se sont mobilisés pour impliquer les habitants à travers une enquête et de nombreuses réunions. Jacques Bravo affirme donc que ce projet doit voir le jour en 2010, et qu'il serait hasardeux de le reporter, au risque de voir le budget trouver d'autres affectations.

Place Turgot : Bilan de la réflexion engagée, synthèse par la CAU.

Pour anticiper sur la 2^e partie, il est rappelé que la question des 2 roues est liée à l'aménagement de la place Turgot, occupée par de nombreuses motos dans un stationnement anarchique, très critiqué par les riverains dans le questionnaire initial ; il est fait par ailleurs un bref historique des travaux de la commission Aménagement et urbanisme : [voir aussi le site de la [mairie](#), compte rendu 2009 02].

Bilan du travail de la commission

- 11 réunions de travail
 - une enquête par questionnaire et, en retour, 119 réponses
 - Les conclusions de l'enquête rappelées par Lise Thély Muller
 - Ce qui pose problème : les deux roues, les chutes liées au pavage inégal, les dépôts sauvages
 - Ce qu'il convient de conserver : les bancs, les arbres, le café, lesquels participent à la convivialité du lieu
 - Suite à cette enquête s'offrait une alternative :
 - Lancer un appel à idées vers les professionnels : difficiles à toucher, idée abandonnée.
 - Elaborer des schémas au sein de la CAU en collaboration avec les services techniques de la Mairie ; cette seconde option a prévalu. Elle a conduit à 3 scénarii :
1. La coulée verte : un cheminement piétonnier de la rue Cadet à Montmartre, dans la suite des passages du 9^e, avec végétalisation du parcours ; projet tourné vers le moyen terme, avec une ambition prospective. Il n'a pas pu être traduit en terme graphique.
 2. L'aplanissement de la place grâce à des terrasses : le nombre de niveaux a été arrêté à cinq, la voie pompiers demeure un espace sans marche le long des immeubles ; l'élargissement des trottoirs et l'espace réservé aux cycles ne sont pas définitifs.

3. L'élargissement de la place afin d'agrandir l'espace piétonnier convivial et le transformer en espace partagé ; cette hypothèse aurait pour avantage de réduire considérablement la vitesse des véhicules et des motos rue Condorcet, tout en conservant le tourne à gauche.

La commission propose aussi la création d'une fontaine (pas Wallace, plus petite, quitte à ôter un arbre), la modification du bac à verre en l'enterrant et la suppression de la cabine téléphonique remplacée par une cabine champignon (terminologie Télécom...).

René Perier rappelle que l'ambition de la CAU était de donner au projet, au-delà des aspects techniques et des programmes de voirie, une véritable vision paysagée incluant les aspects de la vie sociale et la convivialité, tant réclamée par les riverains dans leur réponse.

Echanges avec la salle

Un intervenant estime que les parkings motos sont à éradiquer et qu'il conviendrait d'instaurer un péage pour les propriétaires de deux roues à moteur ; d'une façon générale, l'assemblée déplore le comportement des motards (vitesse, circulation et stationnement sur trottoirs, etc.).

Il est demandé de ne pas négliger la rue Condorcet dans le contexte du réaménagement de la place, et de ne pas réduire la chaussée rue de Rochechouart afin de ne pas gêner la circulation notamment des bus (bruit, pollution).

Bénédicte Pérennes apporte quelques précisions : les motards en infraction sont verbalisables ; des discussions sont menées avec la préfecture de Police concernant les colonnes à verre enterrées, en conflit avec le plan *Vigipirate* ; les pavés sciés, puis criblés sur place sont moins glissants ; il est précisé que l'espace partagé n'est pas un espace totalement piétonnier fermé aux véhicules, mais une zone dans laquelle le piéton est toujours prioritaire. Le comptage des véhicules est à prendre en compte.

Jacques Bravo accueille favorablement l'idée de la coulée verte. Son souci est principalement la sécurité des enfants.

Il prend note de la question de la réduction de la déclivité de la place. Il renouvelle son souhait de voir le projet aboutir dans les meilleurs délais, en respectant la convivialité des lieux et en améliorant l'esthétique du parc motos.

Le stationnement des deux roues

Lise Thély-Muller introduit le sujet par la projection de photos : les emplacements réservés aux motos, aux vélos, les stations vélib', les espaces occupés par les 2-roues sans autorisation, les rues sans stationnement 2-roues... et conclut qu'il faut réfléchir à une meilleure répartition.

Cette question soulève des propos vigoureux : l'idée de répartir équitablement les emplacements semble de bon sens, mais le problème est de trouver suffisamment d'espaces ; une habitante précise qu'il existe des parkings payants en sous-sol disponibles, mais les motards les ignorent ; certains prônent l'enlèvement systématique des motos garées sur les trottoirs.

Pauline Veron remercie l'assistance : elle précise que le paiement du stationnement par les motards relève de la loi et non de la seule volonté de la mairie.... Elle ajoute que les parkings sont déjà nombreux dans le 9^e (250 nouvelles places créées en 2009), en créer de nouveaux est difficile car cela se fait au détriment de places de stationnement voitures. Elle évoque la réflexion en cours pour de nouveaux emplacements et l'idée d'ajouter, dans un parking, un espace consigne pour les motards, c'est-à-dire un service supplémentaire, qui pourrait justifier le paiement d'une redevance. A suivre ! Pauline Véron apprécie l'avis de la CAU sur le sujet. En ce qui concerne la place Turgot, elle propose que le parking deux-roues soit matérialisé par un marquage au sol qui ainsi peut être temporaire, le long de la place en attendant une meilleure répartition et la création de stationnements disponibles dans le voisinage.

René Perier rappelle l'existence des deux roues électriques, non polluants et l'aide que la Mairie a mis en place pour en faciliter l'acquisition (y compris pour les vélos électriques). La France n'aurait-elle pris un retard dans la promotion de la moto non polluante ? L'aménagement de la place Turgot ne pourrait-il pas être une occasion de promouvoir ce mode de déplacement en prévoyant un espace adapté au stationnement avec possibilité de rechargement ?

En conclusion, il est souligné à ce stade de la réunion, déjà bien avancée, que cette présentation a pour but non de développer le débat sur le stationnement, mais de susciter des vocations, de l'intérêt sur le sujet et d'étoffer la commission, voire le collectif, pour travailler ensemble.

Renforcement du Conseil de quartier

Enfin, un appel est lancé afin d'étoffer le collectif d'animation après la défection de certains membres. L'organisation et la préparation des réunions du conseil de quartier demandent de la disponibilité, et des membres, en nombre suffisant, qui veuillent participer à la vie du quartier. La commission Cadre de vie a travaillé à l'organisation du repas de quartier en juin dernier. D'autres thèmes sont possibles, y compris le plan climat.

Frédéric Hervo relaye cet appel. Il évoque entre autres la dénomination de la place et le budget du CQ, pour sa part investissement, qui n'est pas utilisé. Réflexion à avoir.

A la suite d'une question sur la propreté, René Perier insiste sur le fait que tous les problèmes évoqués par les habitants peuvent faire l'objet d'une réflexion du CQ, encore faut-il que des personnes s'en emparent et construisent ensemble ce travail d'analyse et de réflexion et l'exposent en réunion plénière du conseil, pour recueillir les avis du plus grand nombre.

La réunion se termine à 21h30.

Compte rendu préparé par Myriam Gourmel et Lise Thély-Muller